

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [pichee1-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/19f0f66c297206a9ae0271ce>

Date d'obtention : 2025-10-18 00:07:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Signalement: Un incident de sextage est porté à l'attention du personnel scolaire par un élève, un parent ou un membre du personnel.
2. Réception et évaluation: L'intervenant recueille les informations et utilise une grille d'évaluation pour déterminer si le geste est impulsif (naïf, maladroit) ou malveillant (intentionnel, répété).
3. Sécurisation des preuves: Si nécessaire, les téléphones ou appareils impliqués sont sécurisés dans des sacs spécifiques sans être fouillés par l'école.
4. Intervention adaptée : Selon la gravité :
Pour un acte impulsif, une intervention éducative est mise en place avec l'élève et ses parents.
Pour un acte malveillant, les autorités policières sont alertées.
5. Soutien à la victime: Un accompagnement est offert à la victime pour limiter les impacts psychologiques et sociaux, ainsi que pour restreindre la diffusion des images.
6. Prévention et suivi: Des mesures de sensibilisation sont réalisées auprès des élèves, des parents et du personnel pour prévenir la récurrence et promouvoir un environnement sécuritaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance d'adapter mon intervention selon le contexte et la gravité de la situation. Je comprends qu'il faut toujours écouter attentivement, rester calme et non jugeant, et utiliser les outils de la méthode SEXTO pour bien évaluer si le geste est impulsif ou malveillant. Je retiens aussi que la protection de la victime est prioritaire, tout en offrant un soutien à l'élève qui a posé un geste inapproprié, en privilégiant l'approche éducative quand c'est possible. Je réalise que la collaboration avec les collègues, la direction, les parents et parfois la police est essentielle pour bien gérer ces situations délicates.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate dans la méthode SEXTO, c'est de bien comprendre si le geste est un acte impulsif, fait sans réfléchir, ou s'il est malveillant, c'est-à-dire fait exprès pour nuire ou répété. C'est important parce que cette décision va déterminer si on intervient de façon éducative pour aider l'élève à comprendre son erreur, ou si on doit alerter la police. Il faut donc être très attentif, écouter les élèves avec soin, et travailler avec les autres personnes impliquées pour prendre la bonne décision, qui protège la victime tout en étant juste avec l'élève qui a fait le geste.